



NOTE DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAL

PLUS D'ÉQUITÉ FISCALE

Actualisation du revenu cadastral : pour une meilleure équité fiscale

Le revenu cadastral doit obéir à une équité fiscale. Il doit refléter la valeur réelle et les caractéristiques actuelles des biens immobiliers. Or, une série de logements rénovés ou transformés ces dernières décennies ne sont pas (ou plus) correctement déclarés, ce qui engendre des distorsions fiscales entre citoyens.

La ville a l'obligation légale de signaler les changements affectant les biens immobiliers (Arrêté royal du 30 juillet 2018, Art. 9) auprès du SPF Finances (Administration Générale de la Documentation Patrimoniale). La collaboration avec la Province permettra de faciliter cette tâche, dans un cadre méthodique, transparent et équitable.

C'est pourquoi la ville propose de collaborer avec la Province de Hainaut, qui mettra à notre disposition des indicateurs-experts. Leur mission : croiser les données urbanistiques de la ville avec les bases cadastrales, envoyer les courriers nécessaires aux citoyens concernés, les accompagner, et assurer la mise à jour des données.

- **Ce service est mis gratuitement à disposition des villes et communes par la Province de Hainaut ;**
- **Il ne s'agit ni d'une nouvelle taxe, ni d'une augmentation déguisée du précompte ;**
- **Il s'agit d'équité et d'obligation légale: que chacun contribue selon la valeur réelle de son bien, dans la transparence et le respect.**

A ce jour, 23 communes hennuyères ont sollicité ce dispositif. Binche n'est pas seule dans cette initiative. En 2020, 19 communes hennuyères avaient déjà sollicité ce dispositif, parmi lesquelles Charleroi, Fleurus, Frasnes, Thuin ou encore Soignies. 12 autres communes ont pris contact la Province.

Ce projet s'inscrit dans une logique de bonne gouvernance et de justice fiscale.

Les modalités et la planification de ce processus de régularisation cadastrale seront directement adressées aux personnes concernées.

PLUS D'ESPACE POUR LA VIE LOCALE AVEC LA MAISON DE VILLAGE DE BUVRINNES

La Maison de Village à Buvrinnes : un projet inscrit dans une stratégie de développement rural

Tout part de l'adoption du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en mai 2022. La fiche-projet prioritaire visait à réhabiliter l'ancienne cure de Buvrinnes en un espace polyvalent, à la fois pour le Patro local, les associations, l'école, et les habitants.

Depuis, un travail collectif a été mené avec les partenaires locaux (CLDR, Patro, Fabrique d'église), l'administration wallonne, et les instances communales pour aboutir à un projet fonctionnel, concerté et conforme aux attentes.

Un bâtiment pensé pour la vie locale

Le projet prévoit :

- Une grande salle polyvalente de 176 m² (réserves comprises)
- Un espace bar/cuisine de 25 m²
- Des sanitaires, y compris PMR (49 m²)
- Des espaces de stockage (36 m²)
- Une salle de 63 m² dédiée aux mouvements de jeunesse (notamment le Patro)

Montant et financement

- Le coût total du projet est estimé à 1.866.035,86 € TVAC
- Dont 680.000 € seront couverts par un subside de la Région wallonne via le Fonds de Développement rural (FD).



Un processus rigoureux et validé à chaque étape :

- Projet validé par le Collège en janvier 2023
- Convention-faisabilité approuvée par le Conseil communal en mai 2023
- Signature ministérielle de la convention-faisabilité en décembre 2023
- Avant-projet approuvé par la CLDR en juin 2024 et par la Région en novembre 2024
- Cahier des charges validé par le Collège en avril 2025
- Avis favorable de la DGO5 en avril 2025
- Dossier complet transmis à la Région le 23 avril 2025

Pour que la Ministre puisse donner son approbation finale, l'Administration régionale doit désormais recevoir le dossier complet, comprenant :

- La convention-réalisation (actée ce jour)
- Le Cahier spécial des charges (CSCH)
- Les pièces techniques et réglementaires : permis d'urbanisme, rapport PEB, rapport incendie, inventaire amiante...

Un projet fonctionnel au service de la communauté

D'autres réunions seront organisées avec le Patro et l'ensemble des acteurs concernés afin de poursuivre cette dynamique de réflexion collective. L'objectif est que la future maison de village réponde au mieux aux besoins identifiés localement, en concertation avec les citoyens, les associations et les partenaires.

PLUS DE TRAVAUX DANS NOS ÉCOLES COMMUNALES

Buvrines : de nouveaux travaux en perspective pour l'école communale

La cour de récréation de l'école communale de Buvrines, aujourd'hui trop exiguë et marquée par l'usure du temps, nécessite une revalorisation.

Un module préfabriqué vétuste, accueillait auparavant deux classes. Ces dernières ont été relogées dans un nouveau bâtiment moderne, côté rue de la Basse Égypte.

Le coût estimé de ce chantier s'élève à :

- **233.071,75 € hors TVA**
- **Soit 282.016,82 € TVAC (21%)**

La proposition de réaménagement de la cour prévoit :

- L'agrandissement de la cour après démolition du module obsolète
- La création d'une liaison fluide entre les niveaux, grâce à des gradins et une rampe d'accès
- L'aménagement de zones végétalisées, avec des bacs arborés pour un cadre de vie plus vert et agréable
- La démolition de ce module s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà entrepris avec la construction du nouveau bâtiment. Elle permettra d'agrandir significativement la cour de récréation et d'offrir un espace de qualité à l'ensemble des élèves fréquentant l'école. L'objectif est que tous puissent bénéficier, dans les meilleures conditions, d'un environnement scolaire adapté, sécurisé et propice à leur bien-être.

Péronnes-Charbonnage : des travaux pour une école plus économe en énergie

Dans le cadre du programme UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments), la Ville de Binche poursuit ses investissements pour améliorer la performance énergétique de ses infrastructures scolaires.

Le projet vise spécifiquement la section maternelle de l'école.

Le coût estimé de ce chantier s'élève à :

- **207.125 € hors TVA**
- **Soit 250.621,47 € TVAC (21%)**

Il comprend :

- Une isolation intérieure de la façade avant, pour préserver l'aspect patrimonial du bâtiment ;
- Une isolation intérieure de la façade mitoyenne, limitant les interventions à la parcelle communale ;
- Une isolation extérieure des autres façades, jugées moins sensibles architecturalement ;
- Le remplacement de châssis vétustes, devenus peu performants ;
- L'isolation du plancher des combles à l'avant du bâtiment ;
- La pose d'un plafond suspendu isolé dans la partie arrière pour limiter les pertes de chaleur.

Objectif : un meilleur confort thermique pour les enfants et le personnel, moins de consommation d'énergie... et une contribution concrète à la transition énergétique locale.

Ce projet est éligible à une subvention du SPW via le programme UREBA, pour autant qu'il réponde aux exigences de performance énergétique.

PLUS DE TEMPS POUR APPRENDRE, ÊTRE ENSEMBLE MOINS POUR SCROLLER

Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur pour la rentrée 2025

Dans le cadre des nouvelles dispositions législatives adoptées par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un décret impose aux Pouvoirs Organisateurs des écoles fondamentales d'intégrer dans leurs Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) une nouvelle réglementation relative à l'usage des téléphones portables.

À partir du 25 août 2025, l'utilisation récréative des téléphones portables par les élèves sera strictement interdite dans l'enceinte des établissements scolaires. Cette mesure vise à favoriser un environnement scolaire plus propice à l'apprentissage et à limiter les distractions.

Le Pouvoir Organisateur a profité de cette obligation pour revoir globalement le ROI. Une mise à jour du ROI est alors proposée et sur base de la proposition formulée par le CECP (Conseil d'Enseignement des Communes et Provinces)



PLUS DE VALORISATION POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Soutien au personnel communal : augmentation de la valeur faciale des chèques-repas dès septembre 2025

Dans un contexte économique marqué par la hausse du coût de la vie, la Ville de Binche poursuit ses efforts pour soutenir concrètement le pouvoir d'achat de son personnel communal non enseignant.

Cette revalorisation constitue un geste fort en faveur du personnel, sans alourdir leur contribution personnelle.

Cette revalorisation constitue un geste fort en faveur du personnel, sans alourdir leur contribution personnelle.

En effet :

- Valeur actuelle du chèque-repas : 6,00 €
- Nouvelle valeur à partir de septembre 2025 : 6,50 €
- Part patronale (Ville) : augmentée de 4,91 € à 5,41 €
- Part du travailleur : inchangée à 1,09 €

Ce coup de pouce représentera un investissement supplémentaire de **25 000 €** pour la Ville en 2025. Le CPAS de Binche est également concerné, avec une hausse budgétaire estimée à **31 000 €**.

Par cette décision, la Ville de Binche témoigne une fois encore de sa volonté de valoriser l'engagement quotidien de son personnel et de renforcer les conditions de travail de ses agents, au bénéfice du service public local.

Valorisation de l'allocation pour garde à domicile : un soutien renforcé pour le personnel communal

Dans un souci constant de reconnaissance et de valorisation du travail de son personnel, la Ville de Binche souhaite renforcer son soutien aux agents communaux assurant des gardes à domicile en dehors des horaires classiques. Le Conseil communal sera ainsi invité à approuver une revalorisation significative de l'allocation actuellement en vigueur.

Un engagement mieux reconnu

Les agents communaux concernés par ce dispositif de garde à domicile font preuve d'une grande disponibilité, en restant joignables et prêts à intervenir rapidement, parfois en dehors de tout cadre horaire habituel. Afin de mieux reconnaître ces contraintes, la Ville propose de doubler l'allocation horaire, qui passerait de 1,00 € à 2,00 € par heure (montants indexés), pour les périodes de garde sans intervention effective.

À noter : les heures d'intervention réelle restent quant à elles valorisées selon les modalités habituelles des heures supplémentaires.

Un effort budgétaire maîtrisé

Ce soutien accru s'inscrit dans une gestion rigoureuse mais humaine des ressources communales.

Le coût estimé de cette mesure s'élève à :

- 35 000 € pour la Ville de Binche (budget 2025),
- 29 000 € pour le CPAS, également concerné.

Des adaptations réglementaires prévues

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette revalorisation, des modifications seront également apportées au Règlement de travail ainsi qu'au Statut pécuniaire du personnel communal, pour entériner ces nouvelles dispositions dans le respect du cadre légal.



PLUS DE ZONE BLEUE DANS LE CENTRE-VILLE

Zone bleue à Binche : un outil essentiel de mobilité urbaine – Vers une évolution dès 2026

Instaurée en 2011, la zone bleue à Binche constitue un levier important de gestion du stationnement en milieu urbain. Elle vise à garantir une rotation efficace des véhicules, à améliorer l'accessibilité aux commerces et services de proximité, et à assurer un meilleur équilibre entre les besoins des résidents, des visiteurs et des professionnels. Face à l'évolution des usages et aux pressions croissantes sur le stationnement, la Ville propose aujourd'hui une série d'ajustements et d'extensions, qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

Ajustement des règles de stationnement

- Durée maximale portée à 2 heures (au lieu d'1h30 actuellement).
- Extension de la plage horaire d'application : de 9h à 18h (au lieu de 10h-18h).

Objectifs :

- Réduire le stationnement de longue durée dans les zones sensibles.
- Augmenter la rotation des véhicules pour libérer davantage de places.
- Améliorer l'accès aux commerces de proximité.
- Garantir une gestion équitable entre résidents et visiteurs grâce à des cartes riverains adaptées.

Extension géographique de la zone bleue

Pour répondre aux problèmes de report de stationnement dans certains quartiers, la zone bleue sera étendue à 4 zones distinctes :

- Zone 1 : Quartiers des Archers, de la Montagne, Charles Deliège, etc.
- Zone 2 : Quartiers Wanderpepen, Récollets, Pastures, Bon Secours.
- Zone 3 : Périmètre autour de la gare, rues de Senzeilles, de la Victoire, Jean Derave.
- Zone 4 : Centre historique élargi, incluant la Grand-Place et les rues commerçantes.

Cartes riverains adaptées par sous-zone

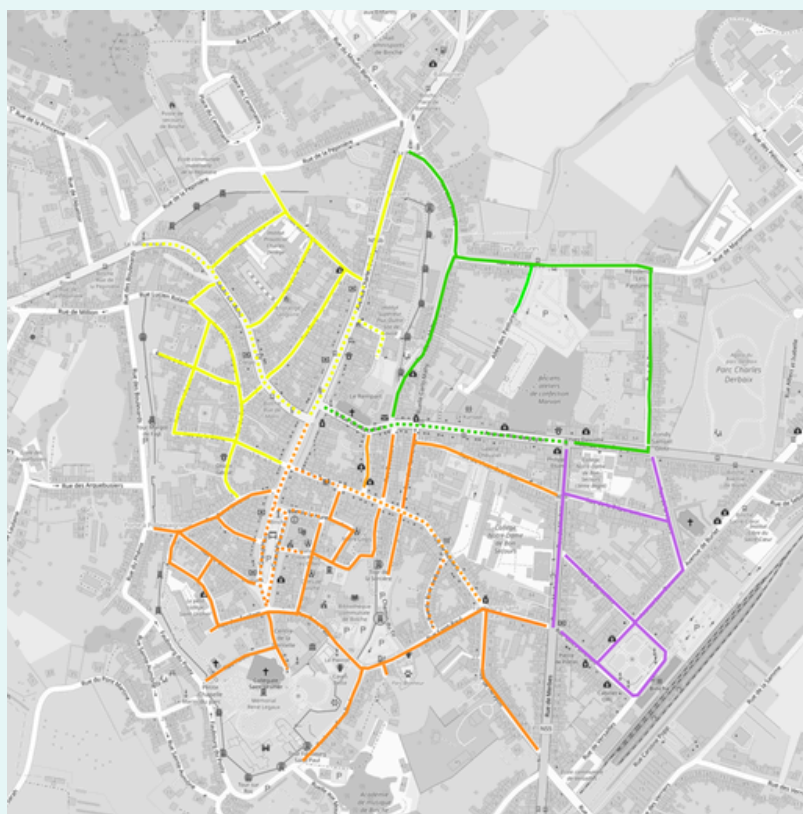
- Chaque habitant recevra une carte riverain valable uniquement dans sa propre sous-zone.
- En dehors de cette zone, le disque de stationnement reste obligatoire.
- Gratuite, la carte riverain sera entièrement dématérialisée à partir de 2026, facilitant sa gestion pour les usagers comme pour l'administration.

Modifications réglementaires et fiscales

Le règlement communal sur le stationnement sera adapté pour répondre aux exigences du Code de la route et du règlement complémentaire. Le Conseil communal devra approuver la version révisée du règlement pour la période 2026-2031, incluant :

- L'extension de la zone bleue.
- La dématérialisation des cartes riverains.
- Une mise à jour du montant de la taxe de stationnement riverain, passant de 15 € à 20 €

Jaune - Zone 1 . Vert - Zone 2 . Violet - Zone 3 . Orange - Zone 4



PLUS DE PLACES POUR LES PMR

Nouvelles mesures pour une meilleure gestion de la voirie à Binche

Des réflexions sont menées afin d'améliorer la sécurité, la fluidité et l'usage rationnel de l'espace public.

État actuel et nouvelles créations :

·Aujourd'hui, 10 places réservées sont disponibles autour de la Grand-Place, dans un périmètre de 100 mètres.

·Pour mieux répondre aux besoins, quatre nouvelles places seront créées prochainement :

Rue Saint-Moustier : suppression d'un emplacement à l'angle avec la rue Haute, remplacé par deux places de l'autre côté de la rue, à hauteur du "Zouave".

Grand-Place : création d'un nouvel emplacement face à la Beobank, à proximité d'une place existante.

Grand-Place : création d'un emplacement face au Tivoli, avec élargissement de la surface et déplacement de la zone striée vers le passage piéton afin d'optimiser l'espace.

Rue de la Triperie : création d'un emplacement avant la rue de l'Oie.

·Par ailleurs, un emplacement près du théâtre sera déplacé pour améliorer son accessibilité, sans modification réglementaire.

Nouveaux emplacements de stationnement pour personnes handicapées dans le centre-ville de Binche

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité, et en lien avec le Plan de Cohésion Sociale ainsi que le Conseil communal consultatif des personnes handicapées, la Ville de Binche souhaite améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite.



Ces aménagements reflètent la volonté de la Ville de Binche de rendre le centre-ville plus inclusif, fonctionnel et équitable, en facilitant la mobilité des personnes en situation de handicap.

PLUS DE PLACES DE PARKING À LA PISCINE COMMUNALE

Interdiction de stationnement pour les camions rue de Namur, face à la piscine communale

·Cette décision fait suite à la constatation d'un stationnement régulier et inadapté de camions sur des places réservées aux voitures.

·L'objectif est de libérer ces places pour les automobilistes, notamment les usagers de la piscine et des commerces environnants, et ainsi améliorer l'accessibilité et la qualité d'usage de cet espace public.

·La mesure sera matérialisée par une signalisation verticale claire afin d'assurer sa bonne application.



PLUS DE PLACES DE PARKING RUE DES PASTURES

Instauration d'une interdiction de stationner zonale pour les camions sur le parking des Pastures

La Ville de Binche a constaté que des camions stationnaient régulièrement sur le parking des Pastures, occupant des emplacements initialement prévus pour des voitures. Afin de garantir une utilisation optimale de cet espace de stationnement et de mieux répondre aux besoins des automobilistes, il a proposé à la cellule mobilité de restreindre l'accès aux poids lourds. Cette mesure prendra la forme d'une interdiction de stationnement pour les camions, signalée par une signalisation verticale claire et visible. L'objectif est de libérer des places pour les véhicules légers, d'assurer une meilleure rotation du stationnement, et de préserver le caractère polyvalent de ce parking situé en zone urbaine.



Instauration d'une zone "Dépose minute" rue des Masures à Binche

Suite à une réunion de terrain regroupant la directrice de l'école, Madame Dochez, les représentants des parents et les représentants de la Ville de Binche, il a été constaté que des véhicules stationnent de manière gênante près de l'entrée de l'école « Le Petit Collège Saint-Ursmer », situé rue des Masures à Binche. Ce stationnement problématique génère des risques pour la sécurité des enfants et entrave la fluidité de la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Pour répondre à ces problématiques, la ville propose la création d'une zone « Dépose minute » permettant aux parents de déposer leurs enfants rapidement et en toute sécurité, sans bloquer la circulation.

Cette mesure sera accompagnée par plusieurs aménagements destinés à renforcer la sécurité et le confort des usagers :

- Déplacement et agrandissement du passage pour piétons ;
- Déplacement des barrières situées face à l'école ;
- Mise en place et signalisation claire de la zone « Dépose minute ».



PLUS DE CITOYENNETÉ

Prévenir, accompagner, créer du lien : Binche au service de ses aînés

La Ville de Binche, à travers son Plan de Cohésion Sociale et en collaboration avec les Conseils Consultatifs Communaux, renforce son action en faveur des aînés et des publics vulnérables. En mettant en place des dispositifs concrets et humains – qu'il s'agisse de prévention face aux fortes chaleurs, de projets de lien la ville entend répondre de manière structurée, bienveillante et durable aux besoins de ses seniors. Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté partagée d'améliorer la qualité de vie, de lutter contre l'isolement et de favoriser l'accès à l'information, aux services et à la convivialité.



Plan canicule : une attention particulière pour nos aînés âgés de 85 ans et plus

Au sein des personnes citées ci-dessus, les personnes les plus vulnérables sont immanquablement les personnes âgées de 85 ans et plus.

Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche propose une distribution annuelle, en juin, par les agents PCS et autres services de l'administration communale, du traditionnel triptyque reprenant les bonnes pratiques à mettre en oeuvre en cas de fortes chaleurs ainsi que les numéros à contacter en cas d'urgence.

Lors de ce passage, les agents demandent aux personnes de transmettre (sans obligation) leurs coordonnées téléphoniques pour les recontacter en vue prendre de leurs nouvelles et entendre/analyser leurs besoins si déclenchement du plan canicule.

Le PCS en profite pour offrir également une gourde orange avec 2 numéros PCS (une ligne fixe et GSM). Cet objet, généralement posé sur une table, permettra aux personnes âgées de se rappeler qu'il est important de boire et de disposer des numéros PCS durant l'année en cas de besoin.

Le mardi des aînés

Dans le cadre de notre engagement en faveur du bien-être et de l'inclusion sociale des aînés, nous souhaitons mettre en place un nouveau projet intitulé "Les mardis des Aînés", dont le lancement est prévu pour septembre 2025. Ce projet, vise à offrir aux seniors des moments conviviaux à travers diverses activités régulières.

Le projet a pour objectif de proposer, chaque mardi, une activité adaptée aux attentes du public :

- **Séances de cuisine en matinée en cuisine** de la salle A du Kursaal et thé dansant l'après-midi en salle B du Kursaal : moments de partage et de convivialité autour de la gastronomie et de la musique.

- **Séances de cinéma l'après-midi au théâtre communal** : projections de films adaptés aux goûts de nos aînés, avec certaines séances ouvertes à un public intergénérationnel.

- **Jeux de société l'après-midi** en salle du presbytère à Ressaix : après-midi ludiques favorisant les échanges et la stimulation cognitive.

- **Séances de bingo l'après-midi** en salle B du Kursaal : activité très appréciée, permettant de maintenir un lien social régulier.

Salon des aînés de Binche

L'action "Le Salon des Aînés" vise à favoriser l'accès d'un maximum de services suscitant l'intérêt des personnes âgées en un seul lieu et sous forme de stands (santé, loisir, sport, activités, alimentation, ...) afin que celles-ci se rencontrent le temps d'une journée ou plus si des liens se créent.

Cet événement aura lieu le mardi 30 septembre 2025, de 10h00 à 16h00.

Senior Focus

Le PCS a distribué les boîtes lors de son action de prévention « Plan canicule » en juin 2025.

Renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

Dans le souci de renforcer la participation citoyenne et de garantir une représentation active des aînés au sein de la vie communale, le Collège communal a renouvelé son Conseil Consultatif Communal des Aînés via un appel public à candidatures.

Le 24 avril 2025, le Conseil communal a officialisé le renouvellement de cette instance pour la période 2025-2030. Ce nouveau mandat permettra de donner une voix renouvelée aux aînés, de favoriser le dialogue intergénérationnel, et de développer des actions concrètes en lien avec leurs besoins et attentes. Le Conseil Consultatif des Aînés constitue ainsi un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale et enrichir les politiques locales par l'expérience et les propositions de nos concitoyens plus âgés. 15 membres effectifs ont été désignés.

Amélie Kasprzak - Présidente et Jeannette Bougard - Vice-présidente

Renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Personnes Handicapées (CCCPH)

Le CCCPH joue un rôle central dans la politique d'accessibilité et d'intégration menée par la Ville. Composé de citoyens, de représentants d'associations et de professionnels concernés par le handicap, ce conseil constitue un espace d'expression et de co-construction des actions menées en faveur des personnes handicapées.

Son renouvellement permet de rafraîchir les dynamiques, de diversifier les profils et d'ouvrir la porte à de nouvelles idées, en phase avec les réalités vécues aujourd'hui par les personnes en situation de handicap.

Ce renouvellement est l'occasion de réaffirmer l'engagement de la Ville de Binche pour une société plus juste et plus accessible, où chaque citoyen, quelle que soit sa situation, peut participer pleinement à la vie locale. Que ce soit dans l'espace public, dans les services ou les activités communales, la voix des personnes en situation de handicap mérite d'être entendue, respectée et traduite en actions concrètes.

La Ville de Binche remercie chaleureusement les citoyens qui se sont portés candidats et réaffirme sa volonté de construire, avec eux, un avenir plus solidaire, plus attentif et plus respectueux des diversités. 15 membres effectifs ont été désignés.

Ilhan Genç – Président
Fred Piécha – Vice-président

NOTE DE PRESSE

Service communication
communication@binche.be
064/230.510